

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 541 731

②1 N° d'enregistrement national :

83 03133

⑤1 Int Cl³ : F 03 B 13/12; F 03 D 9/02.

⑫

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②2 Date de dépôt : 25 février 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 35 du 31 août 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 2° addition au brevet 81 13759 pris le 15 juillet
1981.

⑦1 Demandeur(s) : *GIFFARD Roger.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Roger Giffard.

⑦3 Titulaire(s) :

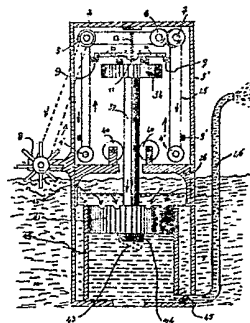
⑦4 Mandataire(s) : Robert Langlois.

⑤4 Dispositif permettant la récupération de l'énergie des vagues, du vent, des fleuves ou de tout fluide en mouvement.

⑤7 La présente addition concerne des dispositifs importants omis dans le brevet principal ayant trait à la récupération de l'énergie des vagues, des fleuves, du vent ou de tout liquide en mouvement, en vue d'actionner une masselotte 34 solidaire d'un piston creux 41 qui reçoit l'eau afin d'alimenter un cylindre 42.

Cette addition comporte un portique parallépipède en hauteur à l'intérieur duquel coulissera une masselotte 34 à laquelle par une tige 39 sera rendu solidaire un piston creux 41 au centre duquel un clapet 45 se fermera lors de la descente de ce piston dans le réservoir 42 pour s'ouvrir lors de la montée. L'eau ainsi refoulée avec puissance par ce piston pourra actionner sans bruit un moteur, ou une pompe.

Elle a son emploi dans l'industrie et l'agriculture.



FR 2 541 731 - A2

D

I

La présente addition au brevet 8II3759 concernant une variante importante omise dans le brevet principal.

En effet, dans cette addition la force transmise permet la remontée de la masselotte (34) jusqu'au point mort-haut de façon qu'en retombant après avoir été libérée par les butées (9) elle puisse pousser le piston creux (4I) dans le cylindre (42) rempli d'eau; à ce moment, le clapet (43) se ferme et le clapet (45) de la tuyauterie d'évacuation s'ouvre l'eau contenue dans le cylindre (42) où il se remplit d'eau puis est refoulé dans le tuyau (46) selon le poids, le diamètre de la masselotte et du piston creux (4I) qui, selon la poussée pourra élever une colonne d'eau à une centaine de mètres par exemple.

Arrivé à son point mort-bas, le clapet (44) placé au centre et en dessous du piston creux s'ouvrira en (43) lors de la remontée du piston, laissant s'écouler l'arrivée d'eau dans le cylindre (ainsi que l'indiquent les flèches). A ce moment, le clapet (45) du tuyau d'évacuation (46) se referme, le cylindre se remplit jusqu'à ce que la masselotte (34) solidaire du tube (39) arrive à nouveau à son point mort-haut pour recommencer un nouveau cycle; le tube (39) sera maintenu à la verticale en bonne position grâce aux galets (40) placés autour du tube et face à face. La masselotte (34) arrivée au point mort-haut pourra, par un dispositif de débrayage approprié au moment voulu, arrêter tous mouvements de montée, par un dispositif de commande qui sera synchronisé avec la montée.

Bien entendu, la roue à aubes (8) qui peut être placée en dehors du châssis (5') supportant tout le mécanisme entrainera comme prévu dans le brevet principal, la remontée de la masselotte (34) à son point-mort-haut afin de recommencer un nouveau cycle.

Une grille de protection (47) est prévue afin de garantir l'entrée des immondices que l'eau charrie dans le piston creux (4I) c'est-à-dire au moment où celui-ci arrive à son point mort-haut, cette grille sera solidaire du châssis (5').

La présente addition sera bien comprise en se référant au brevet principal, à la description et aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif non limitatif et sont sujets à de nombreuses variantes de réalisations et d'applications comme produit Industriel nouveau.

La Figure - I - représente dans son ensemble la masselotte (34) dont le tube central (39) supporte à sa base un piston creux (41) par où s'infiltré l'eau pour remplir le cylindre (42) afin que par la poussée, à la descente libre de la masselotte, chasse l'eau dans le tuyau d'évacuation (46). Le tube (39) solidaire de la masselotte et du piston (41) sera guidé par des galets (40) entourant le tube (39). La Masselotte (34) dont le piston (41) solidaire seront montés, la Masselotte à son point Mort-Haut au moyen des butées (9) solidaire des chaines sans fin. Ces chaines sont entraînées par une roue à aubes (8) mue par l'eau courante du fleuve. (voir Brevet Principal)

La FIG- 2 - représente dans son ensemble en série le principe des masselottes (34).

A - La masselotte tombant à son point mort-bas. la deuxième en

B. -montant vers son point mort-haut.

C- Masselotte arrivant à son point mort-haut d'où elle va retomber en chute libre (voir en -A-) et ainsi de suite. En (40) les galets entourant et maintenant le tube (39).

Pour arrêter avant la retombée un dispositif de débrayage est prévu pour chacun d'eux et une boîte de commande est prévue pour permettre la retombée d'une ou de plusieurs, alternativement.

Bien entendu, la présente addition pourra varier de forme; de matière, de dimensions, sans que soit altéré le principe de l'idée générale mentionnée dans le brevet principal.

R E V E N D I C A T I O N S

- 5 1°-Dispositif selon la revendication - I - du brevet principal permettant de récupérer l'énergie produite par la force des vagues, du vent, des fleuves, ou de tout liquide en mouvement, caractérisé en ce qu'il se compose d'une masselotte (34) à son sommet et d'un piston creux (4I) à sa base, permettant au travers du piston le remplissage du cylindre à compresser, Une grille (47) de protection des immondices sera placée au dessus du point mort-haut du piston et rendue solidaire du châssis (5°
- 10 2°- Dispositif selon la revendication -I- caractérisé en ce que la crémaillère est remplacée par un tube (39) supportant la masselotte (34) à son sommet, et un piston creux (4I) à sa base, ce tube coulisse entre des galets (40).
- 15 3°- Dispositif selon la revendication -2- caractérisé en ce que le piston (39) possède à sa partie supérieure une masselotte (34) et un piston creux (4I) à sa base rec evant l'eau par le haut, selon les flèches, afin d'alimenter le cylindre (42) .
- 20 4°- Dispositif selon la revendication - 2 - caractérisé en ce que le piston (4I) possède à sa base et en son centre un clapet (4 qui se ferme lors de la poussée de la masselotte et s'ouvre en (43) lors de la montée du piston.
- 25 5°- Dispositif selon la revendication - I - caractérisé en ce que le cylindre (42) recevant l'eau par le haut du piston , l'évacue par le bas lorsque le clapet (45) de la tuyauterie d'évacuation (46) s'ouvre lors de la poussée du piston à la descente.
- 30 6°- Dispositif selon la revendication - I - caractérisé en ce que une grille de protection (47) sera placée fixe ou amovible au dessus du point mort-haut du piston de façon à arrêter les immondices qui pourraient obstruer l'écoulement de l'eau dans le piston, empêchant ainsi le remplissage du cylindre (42).

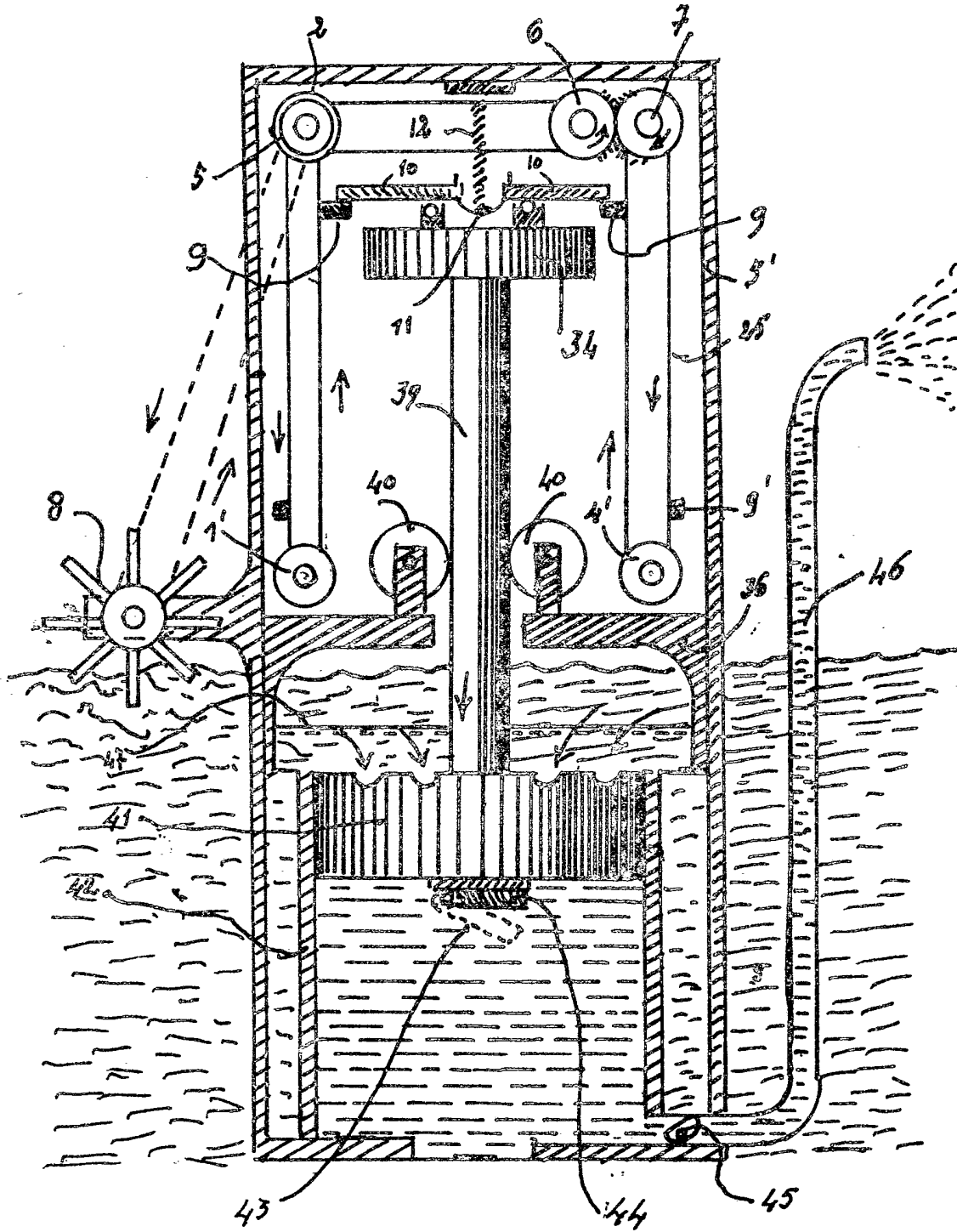


Fig. 1

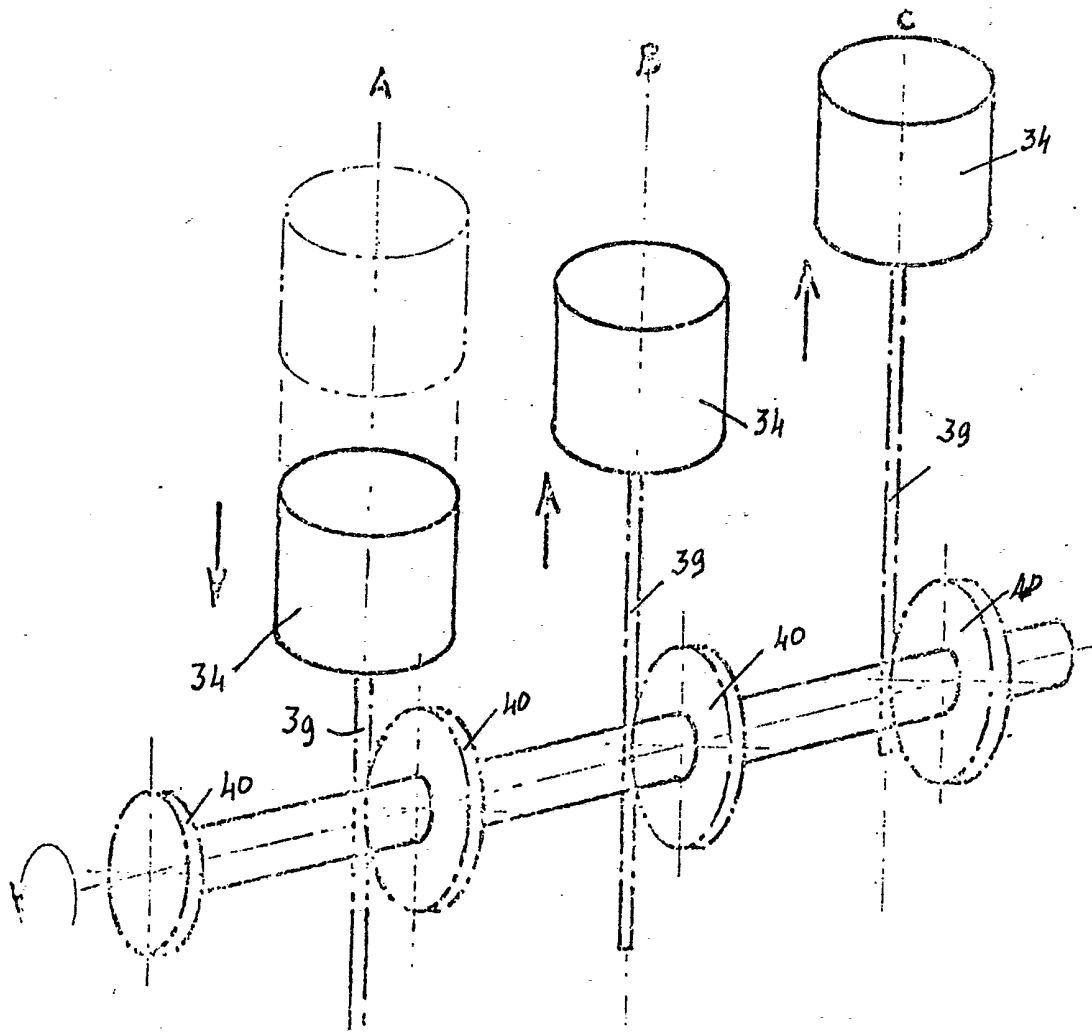


Fig - 2